



Procès-verbal

Conseil municipal du 03 juin 2020

Date de convocation : 29/05/2020

Lieu de séance : Salle des fêtes de Montmoreau

Président de séance : Jean-Michel BOLVIN

Secrétaire de séance : Isabelle LACOUR

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, M. ELUERD Roland, Madame GODREAU Sandrine, Madame HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Madame HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Madame VALEAU LABROUSSE Christine, Madame MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. MICHELET Jacky Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Madame PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, M. VIGIER Pascal, Madame VRILLAUD Bernadette, Madame BLANDINEAU Annette, M. DESBROSSE Jérôme, M. CARTER Maximilian, Madame CHARRANNAT Corinne, Madame WILLAUME Francine, Madame CHASTEL Ita, Madame LACOUR Isabelle, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. FRETIER Philippe

Pouvoirs : M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Madame HUGUET Myriam

Absents excusés : M. LATUILLERIE Bernard

Absents :

Ordre du jour :

- Détermination du nombre de membres de chaque commission municipale
- Désignation des membres des commissions municipales
- Election des membres de la commission d'appel d'offres
- Proposition d'une liste pour la Commission Communale des Impôts Directs
- Préparation des subventions aux associations
- Présentation des budgets
- Questions diverses

Début de séance : 20h

M. le Maire remercie les élus de leur présence à cette 2^{ème} réunion du conseil municipal.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27/05/2020 :

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2020.

M. Jérôme DESBROSSE s'étonne que son intervention lors du dernier conseil concernant les commissions ne soit pas mentionnée dans le compte-rendu.

M. le Maire informe qu'un compte-rendu ne fait que recenser le titre des affaires traitées et donner le résultat du vote. Il précise qu'un procès-verbal décrit pour sa part chaque affaire en rendant compte des débats et n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3500 habitants.

Messieurs DESBROSSE et CARTER demandent toutefois à ce que les débats soient retranscrits pour les prochaines séances.

M. le Maire approuve cette requête et annonce que **désormais seront établis des procès-verbaux.**

1. Présentation du budget général primitif

Exposé de Madame VALEAU LABROUSSE

Mme VALEAU LABROUSSE présente le projet primitif aux élus (*documents en annexe*) en soulignant que les chiffres exposés restent provisoires, confidentiels et n'aboutissent pas à un vote lors de ce conseil.

L'exposé de Mme VALEAU LABROUSSE a suscité de nombreuses interventions parmi l'assemblée :

❖ Un point sur les différents emprunts réalisés par la commune est demandé par différents élus. Mme VALEAU LABROUSSE propose qu'un document récapitulatif soit joint au prochain procès-verbal de la séance (*document en annexe*).

❖ Mme Isabelle LACOUR informe M. le Maire que la clôture séparative entre son terrain et l'école maternelle est en mauvais état et menace de tomber. Elle précise avoir déjà envoyé un mail à la CDC à ce sujet mais n'a pas eu de réponse. Madame VALEAU LABROUSSE se chargera d'évoquer ce problème avec le service des écoles de la CDC.

❖ Mme Corinne CHARRANAT s'interroge sur l'obligation qu'à la commune de clôturer entre la parcelle de la maison de la gare de St-Amant et la voie ferrée, quand parallèlement la SNCF ne sécurise pas d'avantage l'accès aux quais de la gare.

M. le Maire rappelle que l'ancienne commune de Saint-Amant avait alerté à de nombreuses reprises la SNCF sur :

- l'état du parking de la gare : la SNCF a répondu que ce parking n'était pas destiné aux usagers mais au stockage de matériel de l'entreprise
- l'accessibilité aux quais : la gare de St-Amant ne fait pas partie des gares classées accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par conséquent, ils n'ont aucune obligation de mise aux normes des infrastructures.

M. le Maire souligne la complexité de l'organigramme des services au sein de la SNCF et de la difficulté d'avoir le bon interlocuteur.

Il ajoute également que la commune est tenue d'entretenir le chemin qui longe la ligne SNCF.

M. PUYDOYEUX souligne que la SNCF ne manque pas d'alerter la commune quand l'état de ces chemins communaux ou voies nécessite des travaux de remise en état.

❖ M. le Maire informe le conseil que la CDC exerce la « compétence économique » et qu'elle a en charge l'aménagement et la gestion des zones artisanales. Un point est fait sur ces zones :

- zone artisanale de La Garenne : une bâche incendie a été installée. La CDC a financé la bâche et la commune la clôture.
- zone artisanale du Maine Brun : plusieurs acquéreurs se sont manifestés pour s'implanter dans cette zone qui sera prochainement aménagée.

❖ Mme Corinne CHARRANAT attire l'attention de Mme VALEAU LABROUSSE sur le fait que le matériel communal du gymnase, notamment utilisé par l'école, le collège, la danse... est vétuste et nécessite d'être renouvelé. Mme VALEAU LABROUSSE prend note de la remarque et propose de prévoir cet investissement sur le budget 2021.

❖ Concernant l'aménagement du bourg de St-Amant 2^{ème} tranche, M. PUYDOYEUX informe le conseil qu'une réunion de présentation du projet sera organisée fin juin avec les élus et le maître d'œuvre.

❖ Suite à diverses interrogations au sujet du montage du budget, M. le Maire explique aux élus que chaque ligne de dépense d'investissement correspond à un projet qui a été en amont étudiée par les commissions concernées et que la réalisation de ces projets sera suivie par la suite par ces mêmes commissions.

Il précise et annonce également que le conseil municipal a 6 mois pour élaborer un règlement intérieur qui prévoit des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

❖ Mme CHARRANAT souhaite savoir si des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Europe, la Région... Mme VALEAU LABROUSSE explique que pour chaque projet d'investissement suffisamment avancé, une étude est réalisée afin de déterminer s'il est possible d'obtenir des subventions.

❖ Concernant l'investissement « Aire de Jeux », M. HERBRETEAU explique qu'il s'agit du projet d'installation d'infrastructures de jeux pour les 6-12 ans au Parc des Mirandes. M. PUYDOYEUX souligne que les membres de la commission concernée prendront part à ce projet, rien n'ayant encore été défini.

M. HERBRETEAU rappelle qu'une aire de jeux pour les enfants de moins de 6 ans est en cours d'installation à côté de l'EHPAD. Cet emplacement a été choisi afin d'assurer une certaine surveillance sur l'infrastructure et limiter les dégradations. L'installation de cette aire de jeux n'est pas achevée, des malfaçons de pose ayant été constatées. Les services techniques de la commune sont dans l'attente de l'intervention du fournisseur pour les corriger, avant de finaliser le terrassement et permettre l'ouverture au public de cet espace.

❖ M. le Maire insiste sur la problématique des dégradations, et de la sécurité en général, en rappelant qu'une aire de jeux installée il y a quelques années au Parc des Mirandes a dû être démontée suite à de trop nombreuses dégradations et que le skatepark à côté du centre de loisir l'Oison sur St-Amant est régulièrement vandalisé.

Il en profite pour informer le conseil que des défibrillateurs ont été volés, notamment au stade et Avenue Henry Dunant. M. le Maire annonce qu'un projet de protection de la commune doit être mis en place : les services de la gendarmerie seront sollicités afin de faire des propositions sur les moyens à mettre en œuvre, afin que les investissements financés par les citoyens ne soient pas ravagés.

Mme CHASTEL propose un axe de travail prévention/éducation. M. le Maire rétorque que cela est déjà pratiqué au quotidien et n'a pas les effets escomptés. Il prend pour exemple son passage la veille Place de la Tude, sur laquelle un groupe de jeune s'adonnait à des dérapages en voiture et moto. Il informe que sans police municipale, ce genre de situation de peut pas être réglée.

2. Attribution de subventions aux associations

Mme VALEAU LABROUSSE explique au conseil qu'il devra voter lors l'attribution de subventions aux associations du territoire lors du prochain conseil et qu'il est préférable d'étudier les demandes en amont.

Elle précise que pour qu'une association puisse prétendre à l'octroi d'une subvention par la commune, elle doit préalablement remettre un dossier complet (lettre de demande, bilan, situation bancaire...).

Le conseil propose le versement des subventions suivantes :

Bénéficiaires	Proposé 2020	Bénéficiaires	Proposé 2020
A.J Montmoreau	11 000 €	Croix rouge française	850 €
AAPMA Bassin de la Tude	400 €	Fédération chasseurs de la Charente	100 €
ADMR	1 800 €	Foyer socio-culturel collège	900 €
Amicale boules St-Amant	200 €	Groupe pédagogique interscolaire	320 €
Amicale des résidents du foyer	120 €	LADAP	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50 €	LISAM	200 €
Amicale donneurs de sang	1 000 €	Médaillés militaires	90 €
Asso anciens combattants	100 €	MFR Sud Charente	230 €
Asso du veau de Chalais	50 €	Respire Jazz	500 €
Asso Henry de Bournazel	100 €	Resto du cœur	100 €
Asso parents d'élèves	230 €	Sociétés de chasse	600 €
Aventure et liberté	150 €	Montmoreau / St Eutrope	200 €
CAUE	121 €	St Amant	200 €
Chorale "si on chantait"	250 €	St Laurent	200 €
Club du 3ème âge	350 €	TED16/GDS	210 €
Comités des fêtes	2 800 €	Université Populaire	60 €
Montmoreau	1 300 €	Voyage pour tous	50 €
St Amant	800 €	Subventions exceptionnelles	
Eutrope	500 €	Tour Poitou Charente	7 000 €
St Laurent	200 €	TOTAL	30 031 €

Mobilité Ouest Sud Charente & Chambre des métiers et de l'artisanat : à étudier (dans l'attente de documents)

3. Détermination du nombre de membres dans les commissions municipales et désignation des membres

Pour à l'unanimité

Sur proposition de M. le Maire, M. ELUERD rappelle que dans la séance du 27 mai 2020, le conseil municipal adoptait la liste des commissions municipales suivantes (D2020_4_7) :

- Finances, Ressources humaines
- Développement durable, voirie, cadre de vie
- Urbanisme, bâtiment communaux
- Assainissement
- Développement, Innovation
- Cimetières
- Vie associative
- Culture, communication

Chaque élu est invité à annoncer s'il souhaite faire partie de certaines commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les membres suivants :

Commission	Nombre de membres	Membres
Finances Ressources humaines	13	Président : Le Maire, Jean-Michel BOLVIN <ul style="list-style-type: none"> • Christine VALEAU LABROUSSE • Jean-Jacques PUYDOYEUX • Murielle HERAUD • Bernard HERBRETEAU • Béatrice PIVETEAU • Philippe MICHELET <ul style="list-style-type: none"> • Annette BLANDINEAU • Roland ELUERD • Jérôme DESBROSSE • Michel PAUL-HAZARD • Myriam HUGUET • Maximillian CARTER • Bernard LATUILLERIE
		Président : Le Maire, Jean-Michel BOLVIN <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Jacques PUYDOYEUX • Maximillian CARTER • Hervé LABBE • Pascal VIGIER • Thierry BRUNO <ul style="list-style-type: none"> • Philippe FRETIER • Bernard HERBRETEAU • Jérôme DESBROSSE • Corinne CHARRANNAT
Développement durable Voirie Cadre de vie	10	Président : Le Maire, Jean-Michel BOLVIN <ul style="list-style-type: none"> • Bernard HERBRETEAU • Michel PAUL-HAZARD • Pascal VIGIER • Thierry BRUNO • Olivier DEMESSEMAKERS <ul style="list-style-type: none"> • Philippe FRETIER • Annette BLANDINEAU • Béatrice PIVETEAU • Myriam HUGUET
		Président : Le Maire, Jean-Michel BOLVIN <ul style="list-style-type: none"> • Philippe MICHELET • Bernard HERBRETEAU • Thierry BRUNO • Pascal VIGIER <ul style="list-style-type: none"> • Lysiane MOREAU PERONNAUD • Hervé LABBE • Philippe FRETIER
Urbanisme Bâtiment communaux	10	Président : Le Maire, Jean-Michel BOLVIN <ul style="list-style-type: none"> • Annette BLANDINEAU • Olivier DEMESSEMAKERS • Corinne CHARRANNAT <ul style="list-style-type: none"> • Maximillian CARTER • Bernadette VRILLAUD • Myriam HUGUET
		Président : Le Maire, Jean-Michel BOLVIN <ul style="list-style-type: none"> • Béatrice PIVETEAU • Hervé LABBE • Annette BLANDINEAU • Pascal VIGIER <ul style="list-style-type: none"> • Philippe MICHELET • Bernard HERBRETEAU • Muriel CAILLETEAU
Assainissement	8	Président : Le Maire, Jean-Michel BOLVIN <ul style="list-style-type: none"> • Murielle HERAUD • Corinne CHARRANNAT • Muriel CAILLETEAU • Ita CHASTEL <ul style="list-style-type: none"> • Bernadette VRILLAUD • Sandrine GODREAU • Francine WILLAUME
		Président : Le Maire, Jean-Michel BOLVIN <ul style="list-style-type: none"> • Roland ELUERD • Myriam HUGUET • Muriel HERAUD • Francine WILLAUME <ul style="list-style-type: none"> • Maximillian CARTER • Olivier DEMESSEMAKERS • Sandrine GODREAU

M. le Maire insiste sur le fait que certains projets peuvent donner lieu à la réunion de plusieurs commissions.

4. Election des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Pour à l'unanimité

M. le maire informe le conseil municipal que les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal doit désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil municipal.

Sont candidats au poste de titulaire : Jean-Michel BOLVIN *, Christine VALEAU LABROUSSE, Jérôme DESBROSSE

Sont candidats au poste de suppléant : Bernard HERBRETEAU, Philippe MICHELET, Béatrice PIVETEAU.

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

**Remarque à posteriori : M. le Maire étant d'office président de la commission, il ne peut être considéré comme titulaire. Un autre membre devra donc être désigné lors du conseil du 10/06.*

5. Proposition d'une liste CCID

Pour à l'unanimité

M. le Maire informe que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire, composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Il précise les modalités de la composition de cette liste :

Ces commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

L'un des commissaires doit en outre être domicilié hors de la commune et un autre doit être propriétaire de bois ou de forêts.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de proposer :

- **l'ensemble des membres du conseil municipal (hors maire), soit 26 personnes**
- **Raymond GIRAUD (bois), Jean-Claude CHAUMET, René CROIZET (hors commune), Raymond BASTARD, Jack DESCHAMPS, Nicole BRUNO**

6. Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe que cette commission de contrôle :

- statue sur les recours administratifs préalables
- s'assure de la régularité de la liste électorale.
- est composée:
 - d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal (+ 1 suppléant)
 - d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
 - d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme Isabelle LACOUR titulaire et Mme Bernadette VRILLAUD suppléante.

7. Questions diverses

❖ **Création d'une commission « complexe sportif »**

M. DESBROSSE souhaite proposer au conseil la création d'une nouvelle commission intitulée « complexe sportif ».

Cette commission aurait ainsi pour mission :

- D'améliorer et valoriser le complexe sportif de la commune qui dispose actuellement d'un gros potentiel non exploité
- Faire de la commune une référence en matière d'infrastructures sportives

M. DESBROSSE souligne que MONTMOREAU est la seule commune en Charente disposant à la fois d'un stade, d'une piscine, une piste d'athlétisme, une aire couverte, des cours de tennis...

Mme HUGUET s'interroge sur la compétence de la commune en matière.
 Mme VALEAU LABROUSSE précise que la CDC n'a pas de projet réellement sportif.
 M. le Maire en profite pour annoncer que la CDC sera mise en place le 09 juillet prochain.

M. DESBROSSE insiste sur le fait que la commune doit être maître d'œuvre de son projet pour être mené efficacement à son terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve la création de cette commission.**
- **Désigne les membres suivants : M. DESBROSSE, M. CARTER, M. BRUNO, M. PUYDOYEUX, M. LABBE, Mme LACOUR, M. DEMESSEMAKERS, Mme VRILLAUD, Mme LABROUSSE**

❖ **Commission nouvel adressage**

Une commission spécifique pour la numérotation et la dénomination des habitations de la commune avait été créée par le conseil municipal précédent.

Un listing exhaustif a été réalisé mais doit être vérifié une dernière fois avant validation par La Poste.

M. le Maire souhaite charger M. HERBRETEAU de superviser l'aboutissement du nouvel adressage de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve la création de cette commission.

Désigne les membres suivants : M. HERBRETEAU, M. BRUNO, M. VIGIER, M. MICHELET, M. LABBE

Précise que les anciens membres de la commission pourront être invités aux réunions afin de faciliter le travail de la commission.

❖ **Composition du CCAS**

Mme PIVETEAU rappelle que :

- lors de la dernière séance, le conseil municipal a fixé à 16 membres la composition conseil d'administration du CCAS
- 8 membres élus ont été désignés : Béatrice PIVETEAU, Muriel CAILLETEAU, Lysiane MOREAU PERONNAUD, Sandrine GODREAU, Bernadette VRILLAUD. Muriel HERAUD, Francine WILLAUME, Hervé LABBE
- que 8 membres doivent être nommés par le Maire. Pour ce faire, Mme PIVETEAU propose l'envoi d'un courrier à diverses associations qui seront chargées de proposer des volontaires.

❖ M. PUYDOYEUX souhaite avoir un listing des coordonnées de tous les conseillers. M. le Maire affirme qu'un dossier complet contenant diverses informations sera envoyé d'ici quelques jours à tous les conseillers.

❖ M. le Maire rappelle que :

- mercredi 10 juin, le conseil municipal sera convoqué pour voter les budgets
- mercredi 17 juin, le conseil municipal sera convoqué pour traiter des « affaires courantes »

fin de séance : 23h